



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime
de la Méditerranée
Division « action de l'Etat en mer »**

Toulon, le 02/05/2022

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

sur le projet d'arrêté du préfet Maritime de la Méditerranée réglementant les activités maritimes sportives et de loisirs dans le périmètre du cœur marin du Parc national des Calanques

Rappel : Cette consultation est prévue par les articles L. 123-19-1 du code de l'environnement et L. 914-3 du code rural et de la pêche maritime. Ces dispositions mettent en œuvre l'article 7 de la charte de l'environnement qui confère à toute personne le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

La consultation du public portait sur un projet d'arrêté. Les documents (la note de présentation et le projet d'arrêté préfectoral) ont été mis à la disposition du public sur le site de la préfecture maritime de la Méditerranée. Les avis ont pu être adressés par voie postale et par voie électronique via une boîte courriel dédiée.

La consultation s'est déroulée du vendredi 01 avril au vendredi 22 avril 2022 inclus.

La préfecture maritime n'a reçu aucune contribution sur ce projet d'arrêté préfectoral.